



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse entre la ville d'Angoulême et
la Caisse d'Allocations Familiales**

DE20150209_44

Conseil municipal du 9 février 2015

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015
Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(ice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse entre la ville d'Angoulême et la Caisse d'Allocations Familiales

Petite enfance et éducation
id : 782

Conseil municipal
9 février 2015

44

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente et la collectivité.

Le CEJ a pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique de la Ville en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Le volet Enfance du contrat articule ses orientations politiques autour de trois axes principaux :

- Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant
- Proposer une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles
- Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

Les orientations du volet Jeunesse sont de :

- Conforter la politique 06 – 12 ans (développement et amélioration de l'offre d'accueil),
- Adapter la politique en direction des 13 -17 ans (citoyenneté, autonomie, vie sociale),
- Appuyer les projets de territoire (lutte contre l'exclusion, soutien à la parentalité pour les plus en difficulté, ...).

Le Contrat Enfance Jeunesse qui lie la Ville d'Angoulême et la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

La Ville d'Angoulême souhaite engager une réflexion quant au renouvellement du prochain Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiales pour la période 2015-2018.

Monsieur Xavier BONNEFONT, Maire, et Madame Stéphanie GARCIA, Adjointe au Maire en charge de la vie scolaire et périscolaire, de la jeunesse et de la petite enfance seront en charge de piloter cette réflexion et de mener à son terme la négociation pour la signature du prochain contrat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
9 février 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



